



Assemblée
Point 6

A/113/6-P.1
30 septembre 2005

**THEMES D'ETUDE PRESENTES PAR LES MEMBRES DE L'UIP POUR
EXAMEN PAR LES COMMISSIONS PERMANENTES A LA 115^{ème} ASSEMBLEE, OCTOBRE 2006**

On trouvera ci-dessous la liste des thèmes d'étude présentés par divers Membres de l'UIP au 30 septembre 2005. Toutes les propositions reçues après la date précitée seront distribuées directement à la Commission permanente compétente, et seront également disponibles au Service de distribution des documents, à la 113^{ème} Assemblée à Genève.

Les thèmes d'étude et les candidatures à la fonction de co-rapporteur devront être communiqués **au plus tard le 10 octobre 2005** au Secrétariat de l'UIP afin qu'il puisse établir un document de synthèse qui permettra aux membres des groupes géopolitiques et aux Commissions permanentes de traiter cette question et d'examiner les éventuelles propositions de thèmes d'étude et les candidatures de co-rapporteurs, qui seront soumises à la 113^{ème} Assemblée lors de sa séance de clôture.

Première Commission permanente
(Paix et sécurité internationale)

- Le rôle des parlements, des gouvernements et des médias pour combattre l'incitation à la haine, au racisme et à la xénophobie sur les médias audiovisuels, dont l'internet^{*1}
(Belgique)

- La coopération internationale entre parlementaires pour l'élaboration et la coordination des lois nationales et internationales visant à combattre le terrorisme international
(Fédération de Russie)

- Combler le déficit démocratique des Nations Unies et promouvoir un système multilatéral fondé sur des règles et propre à assurer la paix, la stabilité et la démocratie^{*}
(Inde)

* Veuillez voir en annexe la note explicative accompagnant cette proposition.

¹ Le Groupe belge propose ce thème d'étude pour la première ou la troisième Commission permanente.

Deuxième Commission permanente

(Développement durable, financement et commerce)

- Le rôle des parlements dans la lutte contre la pauvreté dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement
(Fédération de Russie)

- La nécessité de simplifier les procédures du système commercial mondial pour le rendre équitable*
(Inde)

Troisième Commission permanente

(Démocratie et droits de l'homme)

- L'impact croissant de l'obésité et du diabète de type 2 chez l'enfant et l'adolescent*
(Australie)

- Le rôle des parlements, des gouvernements et des médias pour combattre l'incitation à la haine, au racisme et à la xénophobie sur les médias audiovisuels, dont l'internet*¹
(Belgique)

- La prévention de la violence envers les enfants – Nécessité d'une campagne mondiale*
(Inde)

- Les personnes portées disparues*
(Suisse)

* Veuillez voir en annexe la note explicative accompagnant cette proposition.

¹ Le Groupe belge propose ce thème d'étude pour la première ou la troisième Commission permanente.

**LE ROLE DES PARLEMENTS, DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS POUR COMBATTRE L'INCITATION A
LA HAINE, AU RACISME ET A LA XENOPHOBIE SUR LES MEDIAS AUDIOVISUELS, DONT L'INTERNET**

Note explicative de la Belgique

Actuellement, la confiance et le dialogue entre personnes appartenant à différentes civilisations sont fondamentalement promus ou entravés par les grands médias audiovisuels qui sont diffusés au-delà des frontières : l'internet et les réseaux télévisés satellitaires. Ces médias ont dès lors une importance stratégique pour l'apaisement des tensions et de l'insécurité qui en découlent entre groupes ethniques et religieux. Les parlements et les gouvernements doivent prendre des mesures permettant de lutter contre l'incitation à la haine sur les médias audiovisuels, tout en sauvegardant la liberté d'expression, pilier de la démocratie.

**COMBLER LE DEFICIT DEMOCRATIQUE DES NATIONS UNIES ET PROMOUVOIR
UN SYSTEME MULTILATERAL FONDE SUR DES REGLES ET PROPRE A ASSURER LA PAIX,
LA STABILITE ET LA DEMOCRATIE**

Note explicative de l'Inde

Le XXI^{ème} siècle est un siècle d'interdépendance mondiale en même temps que de coopération régionale accrue. Si nous vivons à l'époque du village planétaire, ce rétrécissement du monde s'accompagne aussi d'une interdépendance plus grande. Dans ce monde intégré, l'application des principes démocratiques revêt désormais une importance mondiale, tant il est vrai que les règles de la gouvernance mondiale affectent l'existence des populations autant que la gouvernance nationale. Les questions politiques, économiques, sociales, techniques et environnementales ont pris une dimension multilatérale; en même temps, les interactions à l'intérieur des Etats et des sociétés et entre eux se sont intensifiées. L'évolution du droit international et des organisations internationales, les intérêts des institutions transnationales et l'émergence d'une société civile internationale ont amené les pays à se consulter et à négocier plus fréquemment et à coopérer plus étroitement pour parvenir à des décisions qui aient des retombées dans le monde entier.

Le monde actuel se heurte à de nombreux problèmes de nature diverse, sociale, politique et économique. Certains des problèmes que rencontre l'humanité sont de dimension mondiale et exigent une action collective et concertée de la part des nations. Pour assurer la paix, la stabilité et la démocratie, il est impératif que nous surmontions les difficultés de manière efficace et concertée, que tous nos actes traduisent la consultation et la coopération, et non la confrontation et la tension. Dans un monde où l'interdépendance ne fait que croître, il faut aussi renforcer le multilatéralisme. Un tel scénario nous oblige à affirmer la nécessité d'une réforme complète du système des Nations Unies, qui est le reflet du monde tel qu'il était en 1945 et non pas tel qu'il est en 2005. La structure des Nations Unies et leurs processus décisionnels doivent être adaptés au monde du XXI^{ème} siècle. Pour bien gérer l'interdépendance mondiale, il est indispensable d'avoir de solides institutions internationales et un système multilatéral fondé sur des règles. Les Nations Unies souffrent malheureusement d'un déficit démocratique qui exige de vastes réformes, notamment l'élargissement du Conseil de sécurité, dans la catégorie tant des membres permanents que des membres non permanents. Elles doivent être plus représentatives du monde actuel et mieux adaptées aux difficultés de notre époque. C'est seulement lorsqu'elles le seront qu'elles pourront poursuivre utilement les nobles idéaux énoncés dans la Charte et venir à bout des difficultés actuelles en assurant la paix, la stabilité et la démocratie.

**LA NECESSITE DE SIMPLIFIER LES PROCEDURES DU SYSTEME COMMERCIAL MONDIAL
POUR LE RENDRE EQUITABLE**

Note explicative de l'Inde

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), créée en 1995, prévoit un régime commercial multilatéral, fondé sur des règles, et compte actuellement quelque 150 membres, qui représentent plus de 90 % du commerce mondial. Le système du commerce mondial placé sous la surveillance de l'OMC, avec ses accords et ses règles, a favorisé la libéralisation des échanges commerciaux et ouvert la voie à une croissance du volume mondial de ces échanges. Les règles mettent de l'ordre dans le commerce mais, du point de vue des pays en développement, certains problèmes n'ont toujours pas été résolus. De nombreux cycles de conférences ministérielles de l'OMC n'ont pas encore réglé la question de la simplification des règles propre à assurer un commerce équitable.

Les règles de l'OMC doivent être modifiées et simplifiées de manière à établir un cadre et un système commercial équitables. Le commerce a un effet multiplicateur sur l'économie dans son ensemble et revêt une importance vitale pour les pays en développement, leur revenu, leur emploi, leurs industries nationales, etc. Il faut donc impérativement un régime commercial équitable si l'on veut promouvoir les intérêts de chaque pays de manière équilibrée et en particulier éviter la marginalisation commerciale des pays en développement et des pays les moins avancés. Un commerce équitable passe par des règles simplifiées, tenant compte des points de vue de ces pays et répondant à leurs préoccupations.

Considérant l'importance du commerce pour un développement durable, la prospérité et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement tels que l'élimination de la pauvreté, il est essentiel que l'UIP traite et débattenne de la nécessité de simplifier le régime du commerce mondial pour le rendre équitable. Grâce à ces efforts, les parlements membres de l'UIP parviendront à un plus large consensus sur ces questions et contribueront à établir des règles qui soient plus équitables.

L'IMPACT CROISSANT DE L'OBESITE ET DU DIABETE DE TYPE 2 CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

Note explicative de l'Australie

En 2003, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que le diabète avait rejoint le VIH/SIDA comme première cause de mortalité dans le monde, avec plus de 3 millions de morts attribuées au seul diabète et à ses complications.

Selon les estimations actuelles, 5,1 % de la population adulte (194 millions en 2003) ont le diabète, et cette part augmente au rythme de 6 millions par an (l'estimation pour 2025 est de 333 millions, soit 6,3 % de la population adulte). On ne dispose pas de données précises sur la prévalence du diabète de type 2 chez l'enfant et l'adolescent, mais les statistiques indiquent une forte hausse de l'obésité et du diabète type 2.

Il a été démontré que le diabète de type 2 chez l'adolescent est aussi difficile, voire plus difficile à soigner que le diabète de type 1. Les recherches montrent que 30 % des cas de diabète de type 2 chez l'adolescence exigent des injections d'insuline, engendrent les mêmes complications oculaires et rénales que le diabète de type 1 et mobilisent autant de moyens médicaux que le diabète de type 1.

Il faut alerter la communauté internationale, les parlements et les dirigeants de la catastrophe sanitaire qui menace le monde si des mesures ne sont pas prises dès maintenant pour traiter l'obésité et le diabète de type 2 chez l'enfant et l'adolescent.

LA PREVENTION DE LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS – NECESSITE D'UNE CAMPAGNE MONDIALE

Note explicative de l'Inde

La violence envers les enfants est très répandue dans de nombreux pays du monde. Les efforts tentés pour la prévenir ont été insuffisants et n'ont pas réussi à y mettre fin. Bien qu'elle se produise dans tous les secteurs de la société et revête des formes diverses, il arrive souvent qu'elle ne retienne pas l'attention nécessaire de la société et des autorités.

Les enfants sont particulièrement incapables de se protéger contre la violence et de parler en leur nom. Dans les écoles, les orphelinats, dans la rue, dans les camps de réfugiés et les zones de guerre, en détention, dans les champs et dans les usines, des enfants sont victimes d'abus et de violences sous toutes les latitudes. Dans presque tous les aspects de leur vie, des enfants sont en butte à une violence excessive, perpétrée le plus souvent par les individus mêmes qui sont responsables de leur sécurité et de leur bien-être. Les enfants des rues sont des cibles faciles parce qu'ils sont pauvres, jeunes, souvent ignorants de leurs droits et n'ont pas d'adultes auxquels ils puissent demander de l'aide. Les enfants qui travaillent sont exploités et souvent aussi torturés.

La situation déplorable qui est toujours celle de nombreux enfants doit éveiller notre conscience, et la communauté mondiale ne devrait pas manquer de prendre les mesures nécessaires pour que les droits de l'enfant soient protégés, sauvegardés par la loi et exécutoires et pour que les violations de ces droits reculent grâce à la loi et à d'autres mesures. Pour atteindre ce but, nous avons besoin d'une campagne mondiale soutenue, à laquelle participent des organisations internationales et des institutions nationales. S'il faut une loi mieux adaptée pour mettre fin à la violence envers les enfants, il faut aussi d'autres mécanismes légaux, créer par exemple une commission nationale chargée de veiller au respect des droits de l'enfant. Il faut un environnement social propice et des comportements sociaux propres à protéger les enfants de la violence et à leur permettre de grandir et de devenir des citoyens sains de corps et d'esprit. La violence que subissent les enfants ne les fait pas seulement souffrir, elle infléchit leur développement dans un sens qui n'est pas souhaitable. Les enfants qui ont été victimes de violences finissent souvent par être des citoyens socialement improductifs.

La violence envers les enfants est un mal social, elle est contraire aux principes et à la philosophie démocratiques et aux lois de la nature. Tout être humain a le droit de vivre et de grandir dans des conditions empreintes d'humanité. Les parlements partagent la responsabilité de prendre des initiatives pour combattre sous tous ses aspects la violence dont sont victimes les enfants. Ils peuvent créer une opinion publique qui soit favorable à cette lutte et adopter les lois nécessaires à la protection des droits de l'enfant. Ils peuvent surveiller l'action que mène le gouvernement pour la protection de l'enfance et la défense des droits de l'enfant.

La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par presque tous les pays du monde, oblige les gouvernements à protéger les enfants de toute forme de violence physique ou mentale. Pourtant, des millions d'enfants continuent à souffrir de violences diverses. Ces actes de violence apparaissent souvent comme des incidents lamentables mais isolés, plutôt que comme un phénomène mondial qui appelle une action internationale concertée.

Il est impératif que l'UIP traite et débattre de la question de la violence envers les enfants pour veiller à ce que l'élimination de ces cruautés, qui font affront à la civilisation moderne, fasse l'objet d'une campagne plus organisée. L'UIP peut jouer un rôle vital dans la campagne menée pour mettre fin aux violences dont les enfants sont victimes et agir en encourageant les pays à lutter efficacement contre ces violences au niveau national.

LES PERSONNES PORTEES DISPARUES

Note explicative de la Suisse

Partout dans le monde, des familles tentent désespérément de retrouver des proches disparus lors de conflits ou dans des situations de violence armée. Dans une incertitude intolérable sur le sort d'un parent, d'un frère ou d'une sœur, d'un enfant, ces familles sont dans l'impossibilité de faire leur deuil et de s'atteler à la reconstruction de leur vie. Une telle blessure marginalise les familles, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la société, et fait à long terme obstacle à la paix et à la réconciliation.

Les catastrophes et désastres naturels qui frappent la planète font également un très grand nombre de disparus. Là aussi, les familles des victimes vivent dans l'anxiété et peinent à retrouver un semblant de normalité.

Les parlements, aux côtés des autorités exécutives de l'Etat, des groupes armés, des dirigeants, des organisations nationales ou internationales de protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ont un rôle crucial à jouer dans la prévention et la résolution du problème des disparus. Les parlementaires devraient soutenir - voire créer - des législations nationales visant à créer un environnement favorable à la prévention et au soutien des familles, notamment en promouvant des lois sur l'identification personnelle, sur la protection des personnes, sur le traitement des informations et des dossiers relatifs aux disparus, ou encore sur la gestion des restes humains et des informations relatives aux morts.

La délégation suisse est convaincue qu'un rapport et une résolution passée en ce sens par l'Union interparlementaire susciteraient une prise de conscience accrue du problème des disparus parmi les autorités de l'Etat.